Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260309-20260304DELIB11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre-mars, à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,

Absents : Christine LE ROY, Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES ECOLE ST-JOSEPH PONTRIEUX

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la cheffe d'établissement de l'école Saint-Joseph de Pontrieux, qui sollicite une participation aux charges de fonctionnement des enfants quemperrois scolarisés dans son établissement. Il précise que la commune doit verser une participation pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026.

Il propose pour l'année scolaire 2024/2025, le versement suivant :

3 enfants en maternelle x 1 129,91 € = 3 389,73 €

3 enfants en primaire x 276,29 € = 828,87 €

Soit une participation totale : 4 218,60 €

Il propose pour l'année scolaire 2025/2026, le versement suivant :

4 enfants x 1 129,91 € = 4 519,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

Autorisent Monsieur le Maire à participer aux charges de fonctionnement de 4 218,60 € pour l'année 2024/205 et de 4 519,64 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré le 04 mars 2026,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

la Secrétaire de séance

Joële GERVAISE,